

Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 02/11/2023

Durée totale et maximale de l'interruption : voir ci-dessous en fonction du code postal

Codes postaux concernés : 1325 – 4800 – 4910 – 5501 – 5503 – 5570 – 5590 – 6450 – 6540 – 6921 – 6922 – 7041 – 7090 – 7133

Origine de l'interruption

= Tempête Ciaran

Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

Codes postaux impactés	Heure
6450 – 6540 – 7133	De 02h41 à 09h30
7041	De 03h23 à 11h45
5570	De 04h14 à 11h30
4800 – 4910	De 04h54 à 11h20
6921 – 6922	De 06h50 à 14h27
5590	De 12h05 à 18h53
5501- 5503- 5590	De 12h44 à 20h39
1325	De 15h16 à 19h30
7090	De 18h30 à 07h00

Justification de la durée de l'interruption

= Les fortes intempéries et principalement les vents violents dus à la tempête Ciaran qui a touché notre pays, ont occasionné de très nombreux incidents sur le réseau, conjugués à de nombreuses difficultés de circulation pour les équipes d'intervention d'ORES pourtant rapidement renforcées.

Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= Vents violents suite à la tempête Ciaran en Wallonie

Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 02/11/2023 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.